

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 05 MARS 2020

Etaient Présents : J.Y. TALIGOT, B. BURÉSI, É. BLANCHET, J.L. DUVEL, D. SILANDE, D. BERDA, F. MARTIN, C. LEROY, N. LEMAZURIER, P.H. GASDON, B. BETTON, B. DE RAGUENEL, T. BELAIR, M.T. RICHARD,

Etait absente : J. HAMARD

PRÉSENTS : 14
POUVOIRS : 0
VOTANTS : 14

Secrétaire de séance : B. BETTON

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée une question complémentaire :

- Approbation de l'aliénation des parcelles n° 979, 980, 973, 977 à M. COSTA et Mme CHOLLOIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 FEVRIER 2020

Une erreur a été notée page 3 du compte rendu concernant le compte administratif 2019 de la Pimotière, il convient de noter que la recette de fonctionnement est de 14 000 euros et non 14 0000 euros. Une autre erreur a été notée page 7 concernant l'aliénation des chemins ruraux. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable assortie de la réserve suivante au chemin rural n°175 situé « Le Bas Cèdre » et non « La Basse Gendrière ».

Le compte-rendu du 13 février 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres présents avec ces deux modifications.

2 - FINANCES

2-1 Vote des taux des contributions directes - année 2020

Béatrice BURESI présente un tableau prenant en compte :

- les bases réelles 2019, les taux 2019 et le produit des trois taxes 2019
- les taux moyens 2019 au niveau départemental et au niveau national
- les bases prévisionnelles 2020
- le produit des trois taxes 2020 avec maintien des taux 2020

Le Conseil Municipal ne peut plus modifier le taux de la taxe d'Habitation qui sera supprimée en 2022.

Après étude de la variation du produit, la commission Finances réunie le 18 février a décidé le maintien des taux pour l'année 2020 :

- Foncier bâti : 16,80%
- Foncier non bâti : 42,40%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le maintien des taux pour l'année 2020

- **Foncier bâti : 16,80%**
- **Foncier non bâti : 42,40%.**

2.1 - Vote des budgets primitifs 2020

Béatrice BURESI expose :

BUDGET PRINCIPAL

Affectation des résultats de clôture de 2020

Le transfert de la compétence « Assainissement et eaux pluviales urbaines » à Vitré Communauté au 1er janvier 2020 implique que cette année, il faut prendre exceptionnellement comme résultat de fonctionnement et d'investissement la somme des résultats des budgets commune et assainissement. Le versement des sommes dues à Vitre Communauté passera par le biais du budget principal.

Pour le budget principal :

- le résultat d'investissement à reporter représente un excédent de 308 393.12 €. Il est d'office reporté à la section d'investissement
- le résultat de fonctionnement 2019 représente un *excédent de 323 595.41 €*.

Pour le budget assainissement :

- le résultat d'investissement à reporter (exercice 2019 + cumul antérieur) représente un excédent de 224 825.83 €. Il est d'office reporté à la section d'investissement
- le résultat de fonctionnement à reporter (exercice 2019 + cumul antérieur) représente un excédent de 151 986.31 €.

Compte tenu des éléments cités ci-dessus, il est proposé d'affecter :

- *La somme de 224 825.83 € à la section d'investissement (article 1068) et la somme de 151 986.31 € en résultat de fonctionnement reporté (article 002)*

Compte tenu des éléments cités ci-dessus, il est proposé de reporter :

- *La somme de 308 393.12 € + 224 825.83 € soit 533 218.95 € sur l'article 001 de la section d'Investissement*

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation des résultats 2019 telle que présentée ci-dessus.

Budget de fonctionnement

Après étude des différents chapitres par la commission « finances » le 18 février, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 545 826.31 €.

Compte tenu des opérations d'investissement prévues en 2020, la commission finance juge logique d'affecter l'excédent de fonctionnement entièrement à la section d'investissement.

Par conséquent la section de fonctionnement s'équilibrerait à la somme de 1 545 826.31 €.

Budget par opérations d'investissement

Les différentes opérations d'investissement ont été étudiées par la commission « finances ».

Quelques opérations d'investissement ont fait l'objet d'un report des crédits 2019.

Des crédits supplémentaires ont été inscrits suivant l'avancement des projets notamment :

- L'opération 104 : Eglise
- L'opération 106 : Acquisition de terrain
- L'opération 125 : Travaux Ex Bibliothèque
- L'opération 129 : Cinéma
- L'opération 134 : Etude globale Centre bourg
- L'opération 147 : Aménagement du Centre Bourg
- L'opération 155 : Construction d'une médiathèque
- L'opération 160 : Aménagement aux abords de l'étang
- L'opération 163 : Relais intercommunal parents enfants assistants maternels
- L'opération 164 : Ex Boulangerie Centre bourg
- L'opération 27 : Mairie
- L'opération 42 : Eclairage public
- L'opération 53 : Ecole publique
- L'opération 96 : Matériels divers
- L'opération 97 : Voirie

Etude du budget global d'investissement

Il est prévu une dépense d'investissement au compte 1068 afin de reverser l'excédent reporté de la section d'investissement pour un montant de 224 825,83 €. Compte tenu également des opérations d'investissement, de l'état de la dette, les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 1 094 114.36 €.

Compte tenu du report de l'excédent communal de l'année 2019, de l'excédent reporté du budget assainissement de 224 825.83 €, du virement de la section fonctionnement, du versement du FCTVA, des subventions d'investissement à recevoir et de diverses opérations d'ordre, d'un emprunt de 111 300 €, les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 1 094 114.36 €.

Par conséquent, la section d'investissement s'équilibrerait donc à la somme de 1 094 114.36 €.

Vote du Budget Prévisionnel 2020

En tenant compte des besoins en fonctionnement, des recettes attendues, de l'affectation du résultat de fonctionnement, de l'excédent d'investissement reporté, des opérations d'investissement retenues, de l'état de la dette, de l'emprunt inscrit,

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 545 826.31 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 094 114.36 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2020 tel que présenté, voté au chapitre en fonctionnement et à l'opération en investissement.

BUDGET « LOTISSEMENT DU BOIS GUICHARD »

Affectation des résultats 2019

Le résultat de l'année 2019 représente un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement.

Après analyse du budget, il est proposé de reporter les excédents à leur section respective, à savoir :

- *A la section de fonctionnement l'excédent de 217 151.81 €*
- *A la section d'investissement le déficit de 362 987.57 €*

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation des résultats 2019 tels que présentés.

Etude du budget 2020

Le budget prévisionnel 2020 tient compte :

- en fonctionnement :
 - *en dépenses* : des provisions pour des travaux
 - *en recettes* : la vente des terrains
- en investissement : des opérations d'ordre (gestion des stocks).

Vote du Budget Prévisionnel 2020

Compte tenu des éléments ci-dessus,

La section de fonctionnement s'équilibrerait en dépenses et recettes pour un montant de 601 223.97 €.

La section d'investissement s'équilibrerait en dépenses et recettes pour un montant de 713 369.73 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2020 tel que présenté, voté au chapitre en fonctionnement et en investissement.

BUDGET « PARC D'ACTIVITES DE LA PIMOTIERE »

Affectation des résultats 2019

Compte tenu du déficit de la section de fonctionnement et de l'équilibre en investissement, ils sont d'office reportés à leur section respective. Il n'y a, par conséquent, pas d'affectation à proposer.

Etude du budget 2020

Le budget prévisionnel 2020 tient compte :

- en fonctionnement :
 - En dépense uniquement le déficit de fonctionnement reporté.
 - En recette la participation de la commune.
- en investissement : aucune opération puisque la compétence développement économique est désormais gérée par Vitré Communauté

Vote du Budget Prévisionnel 2020

Compte tenu des éléments ci-dessus,

La section de fonctionnement s'équilibrerait en dépenses et recettes pour un montant de 111 575,84 €

La section d'investissement s'équilibrerait en dépenses et recettes pour un montant de 0 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2020 tel que présenté, voté au chapitre en fonctionnement et en investissement.

BUDGET « CAMPING »

Affectation des résultats 2019

Compte tenu des déficits des deux sections, ils sont d'office reportés à leur section respective. Il n'y a, par conséquent, pas d'affectation à proposer.

Etude du budget 2020

La section de fonctionnement comprend :

- En dépense principalement un virement à la section d'investissement pour combler le déficit d'investissement et le déficit de fonctionnement reporté.
- En recette le produit relatif aux frais annexes par l'occupant et la participation de la commune.

Vote du Budget Prévisionnel 2020

En tenant compte des éléments ci-dessus,

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 22 534,36 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 21 245,78 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2020 tel que présenté, voté au chapitre en fonctionnement et en investissement.

2-3 Approbation du bilan financier 2019 du restaurant scolaire

Béatrice BURESI présente le bilan financier 2019 du restaurant scolaire. Après analyse des éléments présentés, compte tenu du nombre de repas servis, le coût de revient d'un repas est de 5,03 €. Il en résulte une participation de la commune de 0,69 €/repas.

La commission Finances réunie le 18 février a donné un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan du restaurant scolaire de l'année 2019.

3 - ASSOCIATIONS

3.1 - Vote des subventions aux associations

Daniel BERDA rappelle que les demandes de subventions ont été étudiées par la commission « associations » le 6 février et par la commission « finances » le 18 février. Les deux commissions ont émis un avis favorable.

Pour 2020, les subventions aux associations ont été calculées de la manière suivante :

- ⇒ Pour les associations sportives, il est proposé de maintenir 12 € par licencié (avec des bonus selon le nombre de manifestation et la communication réalisée).
 - ⇒ Pour les associations de parents d'élèves, il est proposé de maintenir 10 € par élève.
 - ⇒ La subvention à l'association « les Mômes du Vendelais » pour le fonctionnement de l'ALSH est calculée en fonction du nombre de jours/enfant de l'année N-1 soit en 2019 un nombre de jours/enfant de 2 083. il est proposé de partir sur 10 € par jour/enfant.
 - ⇒ La subvention à l'association « chemins piétonniers » est maintenu à 965 € pour l'association.
 - ⇒ Pour l'amicale des Pompiers, il est proposé une subvention de 250 € afin de continuer à encourager les vocations
 - ⇒ Pour Chatillon Loisirs, la subvention est fixée à 572 €
 - ⇒ Pour l'UCAV, la subvention est fixée à 450 €
 - ⇒ Pour l'ACCA, la subvention est fixée à 200 €
 - ⇒ Pour le comité de jumelage, la subvention est fixée à 200 €
 - ⇒ Pour l'association Etang d'Artiste, il est proposé de valoriser la subvention à 270 € par an
 - ⇒ Pour l'association Espace Jeunes du Vendelais, il est proposé de valoriser la subvention à 250 € par an
 - ⇒ Pour l'association du cinéma du Vendelais, les élus ont besoin d'une étude menée par l'association pour délibérer sur un montant de subvention. Des crédits sont prévus pour 2020.
 - ⇒ Les associations Plan d'O, VKM 35 n'ont pas présenté de demande de subvention pour cette année
- La commission « associations » propose de maintenir à 2,50 € le piège réussi réalisé par l'association de piégeage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-après :

NOMS ASSOCIATIONS	NOMBRE D'ADHÉRENTS 2020			SUBVENTIONS 2018	SUBVENTIONS 2019	Subventions 2020			OBSERVATIONS
	TOTAL	Châtillon	Autres			COMMISSION "ASSOCIATIONS"	COMMISSION "FINANCES"	VOTE CONSEIL MUNICIPAL	
ACV FOOTBALL	160			2 475.00 €	2 520.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €	
CS JUDO	27			480.00 €	434.00 €	405.00 €	405.00 €	405.00 €	
CS BASKET	90			660.00 €	784.00 €	855.00 €	855.00 €	855.00 €	
CS DANSE	90			1 830.00 €	1 560.00 €	1 350.00 €	1 350.00 €	1 350.00 €	
CS GYM	72			855.00 €	741.00 €	864.00 €	864.00 €	864.00 €	
CS VOLLEY	13			150.00 €	132.00 €	156.00 €	156.00 €	156.00 €	
YOGA	43			645.00 €	396.00 €	559.00 €	559.00 €	559.00 €	
MOTO CROSS	33			465.00 €	429.00 €	429.00 €	429.00 €	429.00 €	
BOUTCHOUX	84			1 200.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	
LES MÔMES DU VENDELAIS				10 000.00 €	16 130.00 €	20 830.00 €	20 830.00 €	20 830.00 €	FONCT. ALSH
APEEP	135			1 610.00 €	1 510.00 €	1 350.00 €	1 350.00 €	1 350.00 €	
APEL	129			1 420.00 €	1 340.00 €	1 290.00 €	1 290.00 €	1 290.00 €	
CHEMINS PIETONNIERS				965.00 €	965.00 €	965.00 €	965.00 €	965.00 €	
PIEGEURS					2,50€ par prise	2,50€ par prise	2,50€ par prise	2,50€ par prise	
CHATILLON LOISIRS	16			600.00 €	610.00 €	572.00 €	572.00 €	572.00 €	
UCAV				500.00 €	450.00 €	450.00 €	450.00 €	450.00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS				250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	
CLUB DE L'AMITIÉ	240			480.00 €	480.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	
UNC AFN + ACPG				250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	
ACCA				150.00 €	150.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	
ESPACE JEUNE DU VENDELAIS				250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	
ASSOC ERIK ORSENA				700.00 €	700.00 €	700.00 €	700.00 €	700.00 €	
ETANG D'ARTISTE	15			300.00 €	288.00 €	270.00 €	270.00 €	270.00 €	
CINEMA LE VENDELAIS				15 536.00 €	15 536.00 €	en attente	en attente	en attente	
COMITE DE JUMELAGE				350.00 €	0.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	
PLAN D'O					0.00 €				
PRÉVENTION ROUTIÈRE				61.00 €	61.00 €	61.00 €	61.00 €	61.00 €	
						36 356.00 €	36 356.00 €	36 356.00 €	

3.2 - ALSH Les mômes du Vendelais - Demande de subvention exceptionnelle

L'association Les Mômes du Vendelais sollicite une demande de subvention exceptionnelle de la commune pour un montant de 3159.22 euros afin d'équilibrer leur budget.

La commission finances émet un avis favorable à cette demande de subvention exceptionnelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 3159.22 euros aux Mômes du Vendelais.

4 - RIPAME

Approbation du bilan d'activités et du bilan financier 2019 du Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME)

Daniel SILANDE expose :

Le bilan financier 2019 du Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) a été étudié par la Commission Finances le 18 février qui a émis un avis favorable. Le Bilan d'activités et le bilan financier ont été étudiés et approuvés par le comité de pilotage du RIPAME le 20 février.

Le bilan financier fait apparaître un montant de dépenses de fonctionnement à hauteur de 36 971.39 euros en 2019. Le RIPAME, qui a ouvert le 1^{er} avril 2019, est financé à hauteur d'environ 85% par la CAF. Le reste à charge sera réparti entre les 9 communes selon le nombre d'habitants. Le montant du reste à charge n'est pas encore définitif car la CAF doit valider les comptes de résultat. En l'état actuel des choses, le coût de fonctionnement du service pour les chatillonnais serait de moins de 1000 euros pour 2019.

Le bilan fait apparaître aussi une dépense d'investissement de 28 800 euros HT financé à 80% par la CAF. Cette subvention de la CAF prend fin le 31 mars 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan financier du RIPAME de l'année 2019 et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à recouvrer les sommes dues par chacune des communes membres au titre de l'année 2019.

5- CAMPING

Approbation de la résiliation du projet de bail emphytéotique avec les époux CONTET et de la conclusion du bail emphytéotique avec la société PIMICAMP

Daniel SILANDE rappelle qu'un bail emphytéotique a été conclu entre la commune et les époux CONTET en avril 2016. Le fonds de commerce de ce bail devrait être cédé par les époux CONTET à la société PIMICAMP.

Sous réserve que la société PIMICAMP verse bien les fonds prévus, le bail emphytéotique doit par conséquent être résilié avec les époux CONTET et ce même bail sera repris et renouvelé avec la société PIMICAMP. Le projet de bail emphytéotique a été communiqué aux élus par mail.

A la majorité (13 voix et un contre), le Conseil Municipal décide d' :

- approuver la cession du droit au bail
- approuver la résiliation du bail avec les époux **CONTET**
- approuver les conditions du projet de bail emphytéotique et autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes avec la société **PIMICAMP**.

6 - CENTRE BOURG

Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur Bois - sollicitation d'une subvention auprès de Vitré Communauté

Etienne **BLANCHET** rappelle que le cout de l'étude est de 7 990 euros HT. Le Département apporte son soutien financier à hauteur de 70% et Vitré Communauté peut financer également l'étude à hauteur de 10%.

Il présente le plan de financement suivant :

ETUDE FAISABILITE RESEAU CHALEUR BOIS			
DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT € HT
Maitrise d'œuvre	7 990.00		
		Département (70%)	5593
		Vitré Co	799
		AUTOFINANCEMENT	1 598.00
TOTAL DEPENSES	7 990.00	TOTAL RECETTES	7 990.00

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Valider le plan de financement de l'étude
- Solliciter une subvention auprès de Vitré Communauté

7 - VENTE DE TERRAIN

Approbation de l'aliénation des parcelles n° 979, 980, 973, 977:

Lors de sa séance du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal a validé l'approbation de l'aliénation d'une partie de la parcelle n°782 d'environ 350 m² à M. **COSTA** et Mme **CHOLLOIS**. Cette procédure intervient en concomitance avec la vente du chemin rural à ces mêmes habitants afin de réduire les frais de notaire.

Lors de la rédaction du projet de vente, le notaire a constaté une erreur de numérotation et une superficie qui était différente suite à un nouveau bornage. Il s'agit de l'aliénation des parcelles n°979, 980, 973 et 977 avec une superficie de 511 m². Le prix de vente du terrain est de 2,50 € par m² avec prise en charge par l'acquéreur des frais de géomètres et des frais de notaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- approuver l'aliénation des parcelles n°979, 980, 973 et 977 à M. **COSTA** et Mme **CHOLLOIS** pour une superficie d'environ 511 m² pour un prix de 2,50 € par m² avec prise en charge par l'acquéreur des frais de géomètres et des frais de notaire.
- autoriser le Maire à signer les documents y afférent

8 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

☞ Marché :

- Signature d'un devis relatif à deux conférences pour les parents dans le cadre du RIPAME « il n'y a pas de parents parfaits » - Prestataire retenu : JULIE FADIER - pour un montant de 800 € HT/TVA NON APPLICABLE
- Signature d'un devis pour un copieur pour le RIPAME : Prestataire retenu : KONIKA MINOLTA pour un montant de 1 100 € HT
- Signature d'un devis complémentaire pour la réparation du camion benne : Prestataire retenu : KERTRUCKS pour un montant de 677.81 € HT

Béatrice BURESI informe les élus que Marjorie SEAUX a demandé une mise en disponibilité d'un an à compter du 2 mars. Celle-ci a été acceptée.

Daniel BERDA présente les chiffres clés montrant la forte activité de la Médiathèque. Ce rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Jean Yves TALIGOT fait part de l'invitation aux 100 ans de l'OGEC. Cette invitation sera transmise comme il se doit aux nouveaux élus puisque la manifestation aura lieu les 16 et 17 mai 2020.

Jean Yves TALIGOT remercie tous les élus du conseil municipal pour leur investissement et leur implication durant ce mandat.

9 - QUESTIONS DIVERSES

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 9 mars 2020

Le Maire,

Jean-Yves TALIGOT